

1 million d'euros en liquide  
cachés au dos de la banquette  
arrière d'une voiture.  
La genèse de cette affaire  
de blanchiment d'argent.

# Du beau linge chez les blanchisseurs

Un homme d'affaires libanais, un ancien flic de la DGSI et un avocat parisien figurent parmi les personnes mises en examen dans un dossier de blanchiment d'argent de la drogue.

PAR TIMOTHÉE BOUTRY

**RAREMENT**, dans une affaire de blanchiment d'argent de la drogue, le casting aura été si savoureux : un ancien policier de la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure), un avocat d'affaires et un mystérieux businessman libanais. Selon nos informations, six hommes ont été mis en examen le 2 juillet dans cette vaste affaire aux ramifications internationales pilotée par la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Paris.

La genèse de cette histoire, où le profil des mis en cause est particulièrement sensible, remonte au 15 juin 2017. Ce jour-là, les douaniers de Besançon (Doubs) contrôlent sur l'autoroute une Audi A6 avec deux hommes à son bord. Au dos de la banquette arrière, ils découvrent une cache et 1 million d'euros soigneusement empaquetés. Les douaniers découvrent aussi plusieurs désodorisants, un stratagème connu pour tenter de tromper les chiens détecteurs de stupéfiants ou de billets. Les deux passagers du véhicule, deux frères d'ori-

gine libanaise installés en Allemagne, jurent ne rien savoir de cet argent. Une enquête est ouverte par la Jirs de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

## L'insaisissable « Keyser Söze » Mario K.

Grâce à la coopération des autorités policières européennes et américaines, les investigations lancées après cette saisie permettent aux enquêteurs de découvrir que les deux frères sont des collecteurs chargés de récupérer de l'argent issu notamment du trafic de stupéfiants. Ils sont soupçonnés d'avoir déjà convoyé une somme comparable un mois avant leur arrestation dans le Doubs. Ces collecteurs sont les chevilles ouvrières des circuits internationaux de blanchiment de l'argent de la drogue, ici surtout de la cocaïne colombienne qui transite par l'Espagne avant d'irriguer le reste du continent.

Les enquêteurs identifient les commanditaires au Liban. L'un des acteurs présumés de cette organisation est un certain Mario K., un homme d'affaires qui réside dans le très chic VIII<sup>e</sup> arrondissement de

Paris. En mai 2018, le parquet de Paris ouvre une information judiciaire, confiée à la section de recherches de Paris de la gendarmerie et à la douane judiciaire. Deux ans plus tard, le dossier vient de connaître un spectaculaire mais discret coup d'accélérateur.

Le 30 juin dernier, huit personnes sont interpellées et placées en garde à vue, dont six seront mises en examen. Mario K. fait partie du lot. Alors qu'il vit dans la capitale depuis plusieurs années, cet homme de 55 ans est inconnu de l'administration fiscale française. « C'est Keyser Söze », ironise une source proche du dossier en référence à l'insaisissable héros du film « Usual Suspects ».



**Il s'est laissé griser bêtement, mais c'est un personnage périphérique**

M<sup>e</sup> PASCAL GARBARINI,  
AVOCAT DE MARC L.,  
ANCIEN POLICIER DE LA DGSI  
MIS EN EXAMEN DANS CE DOSSIER

Grâce aux interceptions téléphoniques et aux surveillances, les enquêteurs ont acquis la conviction que cet homme était membre d'un réseau chargé de transférer en Europe des fonds issus du trafic de stupéfiants avec de complexes montages financiers à partir de sociétés étrangères – il a possédé des parts dans deux sociétés en Suisse. Son chauffeur a aussi été mis en cause.

## Un vrai-faux passeport à 8 000 €

Les enquêteurs ont également découvert qu'il s'était rendu en 2018 au Japon et au Brésil avec un vrai-faux passeport français. Un document qui lui a été remis par Marc L., un ex-policier du renseignement intérieur récemment reconverti dans le privé. Ce service aurait rapporté 8 000 € en liquide à l'ancien agent de la DGSI. « Mon client a commis une erreur qu'il a reconnue », relate son avocat, M<sup>e</sup> Pascal Garbarini.

« Mais son rôle est très circonscrit. Pour preuve, le juge d'instruction n'a pas retenu à son encontre l'association de

malfaiteurs. Il s'est laissé griser bêtement mais c'est un personnage périphérique de ce dossier », poursuit le pénaliste, qui a obtenu le placement sous contrôle judiciaire de son client devant le juge des libertés et de la détention. Mis en examen pour détention et usage de faux document administratif, Marc L. se voit également reprocher des faits d'extorsion après avoir été mis en cause par Mario K., qui l'accuse d'avoir voulu lui soutirer une somme plus importante. « C'est totalement faux, balaie M<sup>e</sup> Garbarini. Mon client attend la confrontation très sereinement. »

Un autre personnage semble avoir joué un rôle central auprès de Mario K. : son avocat parisien, M<sup>e</sup> Ivan I. Ce dernier, par ailleurs élu dans une municipalité de la région parisienne, est soupçonné d'avoir été au courant des activités illicites de ce client avec lequel il collabore depuis 2014. On lui reproche aussi d'avoir mis son compte bancaire et sa carte de crédit à sa disposition. Il est enfin soupçonné d'avoir été partie prenante de la fourniture du faux passeport.

Mis en examen pour blanchiment aggravé et détention de faux document administratif, Ivan I. « conteste totalement les faits », insiste son conseil, M<sup>e</sup> Julien Bensimhon. « Il n'a fait que son travail d'avocat, poursuit ce dernier. Il a accompagné son client dans ses projets en se faisant rémunérer via des virements émis par des établissements bancaires qui ont pignon sur rue. Il n'a jamais été au courant des activités potentiellement illégales de son client. Quand il a découvert que cet homme n'était pas forcément celui qu'il croyait, il a totalement coupé les ponts. Quant au passeport, il est à l'époque persuadé d'aider un policier de la DGSI. Il n'a jamais franchi la ligne rouge. » A ce stade, le juge d'instruction en doute.

De son côté, Mario K., mis en examen pour une kyrielle d'infractions – blanchiment aggravé, association de malfaiteurs, détention et usage de faux document administratif –, a été placé en détention provisoire. Contacté par notre journal, l'avocat qui l'a assisté pendant sa garde à vue n'a pas souhaité s'exprimer.